



L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Jean-Joël GIL, Brice GRELLIER, Jean SUZÉ, Marie-Thérèse HERBINIER, Stéphane FRANCON, Céline ASBROUCQ, Guy FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Céline ASBROUCQ

Délibérations décision modificatives

Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, explique que pour équilibrer les comptes une décision modificative doit être prise à la demande de la Perception, une somme de 38 595.60 euros doit être déplacée du compte 203 au compte 2152 ; de même qu'un virement du compte 61523 au compte 6413 pour un montant de 3 000 euros.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération PLU (répartition des heures effectuées par Ambleville entre les 10 communes du regroupement)

Madame le Maire indique que pour faire suite à la convention de groupement de commande PLU, le secrétariat est assuré par Mme HERBAUT, secrétaire d'Ambleville, commune coordonnatrice. Elle est mise à disposition du groupement pendant toute la période d'élaboration du PLU

Les heures effectuées par Mme HERBAUT, dans le cadre de cette mission, seront comptabilisées en heures supplémentaires selon un état des heures réalisées et réparties selon l'article 6 - dispositions financières, de la convention, à savoir le coordonnateur adressera une demande de remboursement chiffrée et détaillée par l'émission d'un titre à parts égales pour chaque commune.

Le Conseil décide à l'unanimité de valider cette procédure.

Délibération tarifs cours de gym

A la demande du professeur de gym, Madame le Maire propose d'augmenter le tarif qui lui est facturé par la commune à 43 euros de l'heure et le tarif pour les adhérents est fixé à 48 euros par trimestre.
Ces factures seront imputées au compte 623.

Les tarifs ci-dessus sont acceptés à l'unanimité.

Délibération : révision loyers logement communal en Mairie et ancien presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Décide de porter le montant mensuel du loyer de l'appartement loué à M.LANDEMARD à 260 € (deux cent soixante euros charges comprises) pour l'année 2016

Décide de porter le montant mensuel du loyer de l'ancien presbytère loué à Mme DOULET à 208 € (deux cents huit euros hors charges) pour l'année 2016.

Soit une augmentation de 2%. Cette recette sera imputée au compte 752.

Délibération Indemnités de Conseil

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de voter l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982

- Vu le décret 92-879, précisant les modalités d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs du Trésor.

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, considérant les services rendus par Madame MACCURY en sa qualité de conseiller financier de la Commune

DECIDE

D'allouer à Madame Anne –Marie MACCURY, 50% de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2015, 157.11 euros

Le taux de l'indemnité est fixé en application de l'article 4 de cet arrêté et son montant sera à déterminer chaque année en fonction de la moyenne des dépenses des trois exercices précédents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP à l'article 622.

Marché

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un marché de producteurs locaux le 4^{ème} dimanche de chaque mois à partir du mois de janvier, de plus amples renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Eclairage public

Sur décision du Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 voix contre et par arrêté du Maire, il a été décidé une coupure de l'éclairage public de minuit à 5h du matin dès que possible (voir document en annexe)

Point sur les commissions

Monsieur Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint aux travaux, rappelle que nous sommes en attente des panneaux d'interdiction de stationner devant le parvis de l'église, et de deux panneaux de limitation à 30 pour la Sente des Taillis. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de se garer sur le quai de bus devant la Mairie.

Monsieur Guy FOURNIER, responsable Commission Animation, informe que les jouets ont été réceptionnés et que l'arbre de Noël du dimanche 13 décembre jour du 2^{ème} tour des élections se prépare, une invitation aux enfants et ados concernés sera envoyée dans quelques jours.

Questions diverses

Philippe BOUILLETTE rappelle que pour des raisons de logistique, il n'y aura pas de soirée « Téléthon moules frites » cette année. Il y aura à partir de 8h30, samedi 5 décembre, une vente ambulante de croissants au profit du Téléthon .Il sera possible également de déposer vos dons dans les urnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

La date du prochain Conseil est fixée au vendredi 08 janvier 2016 à 20h30.

Info

Jours de collectes des objets encombrants pour l'année 2016 :

- Jeudi 10 mars

- Jeudi 23 juin

- Jeudi 27 octobre

Détails des objets ramassés sur le site du SMIRTOM